

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-5098
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser la présentation de projets au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives , sportives et de plein-air (PAFIRSPA) pour la période de 2023 à 2026	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Laval-des-Rapides 12-Souvenir-Labelle 18-L'Orée-des-bois		
Actions : AIDE FINANCIÈRE Demande d'achat : Non CT requis : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge! vise une augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives dans l'ensemble de la population du Québec. Effectivement, les infrastructures sportives, récréatives et de plein air offrent des endroits où la population peut être physiquement active. Toutefois, les difficultés d'accès à ces infrastructures, liées au manque de disponibilité de celles-ci ou à une distance trop importante à parcourir pour y accéder, représentent des barrières à la pratique d'activités physiques. Au Québec, certaines infrastructures sportives, récréatives et de plein air sont dans un état physique nécessitant des interventions pour assurer leur pérennité. De plus, dans certaines localités, ces infrastructures sont inexistantes ou insuffisantes pour répondre aux besoins de la population. La mise à niveau des infrastructures existantes ainsi que la mise en place de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour offrir des lieux de pratique sécuritaires et accessibles à la population et ainsi favoriser la pratique régulière d'activités physiques. La Ville de Laval ne fait pas exception. Le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Il vise à augmenter : - la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec; - l'accessibilité à ces infrastructures pour la population. Le Programme comporte deux volets : Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives : permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air; Volet 2 - Infrastructures de plein air : vise à financer la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, en collaboration avec le Service des immeubles, parcs et espaces publics a identifié les projets répondant le mieux aux critères du programme du ministère pour les 2 volets. Le Service de la CLSDS recommande donc de soumettre les projets suivants qui sont tous actuellement inscrits au PTI 2023-2025 Volet 1: - Construction d'un chalet et piscine au parc Pie-X et divers aménagements extérieurs (soccer, patinoire réfrigérée et autres) (54-00052) - Construction d'un chalet au parc Cousteau, incluant jeux d'eau (54-00054) Volet 2: - Aménagement d'un espace vert dans le secteur Trait-Carré (54-00091) - Acquisition de bâtiments mobiles et toilettes publiques dans les parcs (54-00072)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-5098
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Pour le volet 1 : l'aide financière ne peut excéder 66 % du coût maximal admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ par projet. Pour le volet 2 : l'aide financière ne peut excéder 66 % du coût maximal admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par projet.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Recommander au conseil d'autoriser la présentation des projets suivant au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives , sportives et de plein-air (PAFIRSPA) - Construction d'un chalet et piscine au parc Pie-X et divers aménagements extérieurs (soccer, patinoire réfrigérée et autres) (54-00052) - Volet 1 - Construction d'un chalet au parc Cousteau, incluant jeux d'eau (54-00054) - Volet 1 - Aménagement d'un espace vert dans le secteur Trait-Carré (54-00091) - Volet 2 - Acquisition de bâtiments mobiles et toilettes publiques dans les parcs (54-00072) - Volet 2 de confirmer l'engagement de la Ville de Laval à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval tous les documents requis aux fins des présentes		